



**Groupement de Recherches Economiques
et Sociales**

<http://www.gres-so.org>

**IFReDE
&
LEREPS**

Université Montesquieu-Bordeaux 4

Université des Sciences Sociales Toulouse 1

Cahiers du GRES

Montesquieu économiste

Bertrand BLANCHETON

CMHE,
IFReDE-GRES

Université Montesquieu-Bordeaux IV
Avenue Léon Duguit
33608 Pessac Cedex

blanchet@u-bordeaux4.fr

Cahier n° 2005 - 24

Décembre 2005

Montesquieu économiste

Résumé

La controverse autour de la portée de l'œuvre d'économiste de Montesquieu motive cette nouvelle lecture de ses écrits. L'article s'appuie sur une exploration des oeuvres complètes du penseur et l'application d'une démarche analytique à la fois systématique et progressive. Sur chacun des thèmes abordés (le taux d'intérêt, la monnaie, les dépenses de luxe, l'impôt, la dette publique, la place de l'Etat, le commerce international), l'économiste est situé de part et d'autre du clivage doctrinal dirigisme versus « laisser faire ». Au fil de l'étude, les commentaires de Say, Keynes ou Schumpeter s'éclairent quelque peu et certains malentendus semblent se dissiper essentiellement autour de la question centrale du taux d'intérêt. Au terme de l'étude, l'auteur est situé dans l'histoire de l'analyse et de la pensée économiques. Il est l'un des très rares français à proposer une analyse monétaire de l'intérêt, mais sa doctrine libérale le conduit à rejeter toute forme d'interventionnisme y compris dans le domaine monétaire. Au total, il apparaît comme un point d'appui de la pensée libérale en Europe, un canal de transmission efficace d'idées intuitives que d'autres après lui systématiseront ou rassembleront dans des synthèses plus larges.

Mots-clé : Taux d'intérêt, libéralisme, commerce international

Montesquieu as an economist

The purpose of this paper is to reappraise Montesquieu's thinkings in economy. To Joseph Schumpeter his economic is insignificant - without originality force, or scholarship. According to John-Maynard Keynes, Montesquieu was the real French equivalent of Adam Smith, the greatest of French economists, head and shoulders above the physiocrats in penetration, clear-headedness and good sense. This controversy invites us to undertake an investigation of Montesquieu's views in economy. This article explores thoughtfully his works and proposes an application of heuristic reading systematic and very progressive too. About all of the subjects (interest rate, money, luxury expenditures, state's position in society, taxation, public debt, international trade) we try to place Montesquieu in the opposition between interventionism and laisser-faire. Through this analysis J-B. Say, J-M Keynes, J. Schumpeter opinions on Montesquieu become clear especially on interest rate issue. Finally, we conclude that Montesquieu is one of the few French economists to propose a monetary analysis of the interest rate, but his liberal doctrinal leads him to reject all the form of interventionism particularly in the monetary sphere. Definitely, Montesquieu's just one link of the liberal chain in Europe.

Keywords: Interest rate, liberalism, international trade

JEL : B11

« On ne jugera jamais bien des hommes si on ne leur
 passe les préjugés de leur temps »
 (Montesquieu, *Pensée* 1449)

Introduction

La réflexion de Montesquieu (1689-1755)¹ embrasse un très large éventail des connaissances de son temps et ses apports sont multiples. Il s'impose d'abord comme un grand théoricien de l'équilibre des pouvoirs, un philosophe des libertés - père des lumières - et un moraliste des plus pénétrants. Une lecture plus attentive de ses écrits le fait ensuite apparaître de manière nette tout à la fois comme un précurseur de la sociologie², un ancêtre de la démographie³ ou encore un critique d'art averti. Sa stature d'économiste demeure, en revanche, très controversée donnant lieu à des commentaires sévères ou laudatifs.

Presque à la même époque J. Schumpeter et J-M. Keynes formulent ainsi des jugements radicalement opposés quant à la portée de l'œuvre économique de Montesquieu. Retraçant l'histoire des aspects analytiques des écrits économiques à l'aune de l'état d'avancement des sciences économiques dans les années trente/quarante Schumpeter trouve l'économie de Montesquieu « insignifiante - sans originalité, ni force, ni science » ([1983], tome 1, p.193). Adoptant lui aussi, implicitement, une approche rétrospective - centrée sur une conception du taux d'intérêt en tant que prime de renonciation à la liquidité de la monnaie (esquissée chez Montesquieu) - Keynes, un brin provocateur aux dires de certains⁴, affirme au contraire qu'il faut considérer Montesquieu comme « le plus grand économiste français, celui qu'il est juste de comparer à Adam Smith, et qui dépasse les physiocrates de cent coudées par la perspicacité, par la clarté des idées et par le bon sens » ([1971], p.7).

Les travaux plus récents portent eux aussi une appréciation très contrastée sur la contribution économique de Montesquieu. La nature de la philosophie économique de Montesquieu conduit Devletoglou [1969] à partager presque mot pour mot le point de vue de Keynes. Hutchison [1988] juge qu'il s'agit de l'auteur français le plus important entre Boisguilbert et Quesnay, Poussin [1994] le situe sur le même plan qu'un autre bordelais J-F. Melon, Pribram le présente noyé parmi les nombreux auteurs de « l'économie cartésienne » ([1986], p.99)... D'autres évoquent son nom de manière incidente, voire « l'oublient » purement et simplement (Barrère [1994], Blaug [1997], Denis [1993] ou encore Wolff [1991]).

Ces divergences radicales d'appréciation conduisent à revenir sur « l'économie » de Montesquieu afin d'en restituer la teneur et de chercher à en évaluer la portée. Une

¹ Pour en savoir plus sur la vie et la personnalité de Charles-Louis de Secondat baron de Montesquieu, consulter par exemple L. Desgraves [1986], J. Starobinski [1989] ou encore A. Glykos [1994].

² Pour une mise en évidence du statut de sociologue de Montesquieu, voir Raymond Aron [1967].

³ A ce propos on peut consulter le texte de Jean-Guy Mériqot [1967] : Montesquieu croit discerner une tendance générale au dépeuplement de la planète et réclame en conséquence la mise en oeuvre de mesures populationnistes.

⁴ Hutchison qualifie l'appréciation de Keynes sur Montesquieu de « fantaisiste » ([1988], p.220) ; Aron évoque la « boutade » de Keynes ([1967], p.69), Lajugie note de son côté qu'il « fallait tout l'humour britannique du plus grand économiste du XX^e siècle pour oser une telle assertion qui témoigne, en fait, de beaucoup d'arrogance et d'un profond dédain à l'égard des autres économistes français des XVIII^e et XIX^e siècles, de ceux que la communauté scientifique s'accorde à classer parmi les grands et, spécialement, de Jean-Baptiste Say » ([1988], p.30).

exploration de ses oeuvres complètes sous-tend cette contribution. Ce travail de fond suggère plusieurs remarques liminaires.

Cette lecture montre d'abord que la pensée économique de l'auteur est indissociable de son œuvre monumentale de philosophie politique et de ses intentions pionnières de sociologue. L'économie politique est une composante non autonome du vaste champ social auquel il s'intéresse.

L'analyse de Montesquieu apparaît ensuite fortement influencée par les sciences⁵. Cartésien convaincu, il entend mettre au jour, par la seule force de la raison, les règles générales qui commandent le fonctionnement de la société. Grand admirateur de Newton, il souhaite étendre la démarche scientifique à cet objet d'étude. Montesquieu a de la société une approche mécanique, comme en témoigne ses analogies avec les lois de la physique. Une vision systémique de l'économie politique semble sous-jacente chez Montesquieu mais l'auteur, dont l'intention première n'est pas d'étudier les phénomènes économiques, ne prend pas position sur tous les débats de son temps et ne nous livre pas tous les éléments de cet ensemble. On ne trouve pas, chez lui, d'effort de construction d'un système d'ensemble de l'économie comme chez Pierre Le Pesant de Boisguilbert (1646-1714) ou chez François Quesnay (1694-1774).

Pour découvrir « *les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses* » (EDL⁶, livre I, t.2, p.232) au sein de la société, Montesquieu lit⁷, voyage⁸, se fait observateur attentif des peuples et de leurs moeurs. Si sa démarche se voulait toujours inductive, il nous semble pourtant que l'introspection le pousse parfois vers le raisonnement hypothético-déductif. Quoi qu'il en soit, son souci permanent d'objectivité, ses mises en perspective historique minutieuses, sa rigueur méthodologique, son honnêteté intellectuelle confèrent un caractère véritablement scientifique à ses travaux économiques.

⁵ L'étude des sciences prend chez Montesquieu le trait d'une passion vivace et tenace. L'enseignement « libéral » qu'il reçoit entre 1700 et 1705 à l'Académie oratorienne de Juilly fait une large place aux sciences (mathématique, astronomie, chimie, botanique...). Montesquieu y apprend une méthode de travail rigoureuse fondée sur l'utilisation des meilleurs et des plus récents ouvrages. Il y fait par ailleurs des lectures décisives dans sa formation intellectuelle. Il va ainsi être très marqué par le *Discours de la méthode* de Descartes et les *Principes mathématiques de philosophie naturelle* de Newton. A la suite de la révolution newtonnienne de la fin du dix-septième siècle, l'univers devient un tout intelligible régi par des lois applicables tout à la fois aux objets terrestres et aux corps célestes. Montesquieu va vouloir de son côté découvrir par le raisonnement les lois qui régissent le fonctionnement des sociétés.

Après avoir achevé ses études de droit à Bordeaux puis Paris et entamé sa carrière parlementaire, il est élu dès 1716 à l'Académie royale des sciences et belles lettres de Bordeaux. Ses communications témoignent de son grand intérêt pour les sciences (discours sur la cause de l'écho, sur l'usage des glandes rénales, sur la cause de la pesanteur des corps...). Dès 1721, il apparaît qu'il va délaisser quelque peu les « sciences dures » au profit d'un autre objet d'étude : la société. Dans les *Lettres persanes*, Montesquieu (qui apparaît sous les traits du sage Usbek) se révèle déjà un observateur particulièrement attentif de son fonctionnement. Son regard externe est détaché de tout jugement de valeur et le montre animé d'un véritable souci d'objectivité déjà caractéristique d'une démarche scientifique. Dans un registre différent, l'on peut discerner une autre influence des sciences dans cette œuvre de jeunesse : Montesquieu étant un admirateur du « *grand Galilée* », pourquoi ne pas voir dans l'alibi persan une transposition de la rupture galiléenne à la littérature ?

Après son périple européen de la fin des années vingt et du début des années trente qui le conduit notamment vers l'Angleterre où il découvre les libertés et la franc-maçonnerie, il reprend les expériences sous l'influence de son fils Jean-Baptiste lui aussi féru de sciences et futur membre éminent de l'Académie des sciences et belles lettres de Bordeaux. A la fin de sa vie l'achèvement de *l'Esprit des lois* et une vue dramatiquement déficiente paraissent l'éloigner peu à peu de cette passion.

⁶ La référence à l'ouvrage *De l'Esprit des lois* apparaîtra en permanence sous ce sigle EDL.

⁷ Montesquieu lit principalement les auteurs de l'Antiquité et les récits de voyageurs au long cours.

⁸ Entre 1728 et 1731 son grand voyage à travers l'Europe le conduit en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Suisse, en Hollande et en Angleterre.

Sur le plan méthodologique notre approche se veut englobante : à la fois rétrospective, relativiste et biographique.

De manière générale, il paraît très difficile d'étudier l'histoire des idées économiques sans subir l'attraction de l'approche rétrospective. Le chercheur est en effet porteur de concepts contemporains qu'il est presque inévitablement tenté de retrouver dans les oeuvres anciennes. Cette investigation ne cherche pas à échapper à la force de rappel du savoir présent, notamment lorsqu'elle entend situer Montesquieu par rapport au clivage dirigisme *versus* « laisser faire » qui paraît caractériser la dynamique de la pensée économique depuis les origines mais dont les frontières se sont précisées au cours de ce siècle (hiérarchisation des objectifs externes et internes de politique économique ; place de l'Etat dans la société et, par là même, importance de la pression fiscale et bien-fondé de l'endettement public ou encore prise de position sur la question de la stabilité de la valeur de la monnaie).

L'approche est également relativiste. Nous cherchons à situer l'auteur parmi les penseurs de son temps et à dégager les éléments de continuité et de rupture de son œuvre vis-à-vis des courants immédiatement antérieurs et postérieurs. Ici le caractère lacunaire de nos connaissances sur des temps reculés ainsi que leur spécificité sémantique et culturelle limitent *de facto* la portée de cette contribution.

L'approche est enfin biographique. Il paraît en effet instructif de savoir si certaines prises de positions de l'auteur ne pourraient pas avoir été déterminées par ses propres intérêts « d'entrepreneur privé » : Montesquieu était par exemple un important propriétaire terrien et un exportateur de vin.

Sa pensée économique dispersée parmi ses travaux littéraires et académiques se révèle finalement assez proluxe. Si cet article prend largement appui sur *De l'Esprit des lois*⁹, il fait aussi une place substantielle à ses mémoires, discours académiques, pensées, récits de voyages ou encore à son autre ouvrage majeur les *Lettres persanes*. Le caractère fragmentaire et dispersé de sa pensée nous impose une démarche analytique fractionnée et progressive. Les écrits économiques de Montesquieu sont ainsi regroupés en thèmes volontairement éclatés (le taux d'intérêt, la monnaie, les dépenses de luxe, l'impôt, la dette publique, la place de l'Etat dans la société, et le commerce international). Ils auraient pu faire l'objet de faciles rapprochements, mais il est toujours temps de procéder à des synthèses par essence réductrices.

Sur chacun des sujets, nous cherchons à situer Montesquieu au sein du clivage Etat/marché qui semble une des principales lignes de partage de l'histoire de la pensée et de l'analyse économiques. De même nous portons une appréciation sur sa capacité se situer dans la logique, dans l'Esprit de l'une ou l'autre de ces deux approches. Au terme de cette revue de ses opinions, nous portons un jugement plus global sur son œuvre d'économiste.

Le taux d'intérêt : aux sources d'une controverse

Grâce à la préface de l'édition française de la *Théorie générale*, Montesquieu est d'abord connu des économistes pour son analyse du taux d'intérêt. Avant de la mettre en évidence, il convient de souligner que la question de l'usure est à l'époque l'occasion pour Montesquieu de marquer son désaccord profond avec les scolastiques en leur adressant une

⁹ Sur les trente et un livres que compte *De l'Esprit des lois* cinq seulement traitent plus ou moins directement d'économie politique.

critique d'une violence rare sous sa plume. Ce n'est pas tant l'importance économique du taux d'intérêt que le rejet d'une conception métaphysique de l'économie politique qui explique son attaque : « *Je fus étonné, à n'en pouvoir revenir, lorsqu'en lisant la politique d'Aristote, je trouvai tous les principes des théologiens sur l'usure, mot pour mot. Je croyois qu'ils les y avoient mis. (...) Mais ces messieurs n'aiment pas que l'on découvre leurs sources : ils les ignorent même, comme on ignorait la source du Nil.* » (*Mes pensées*, t.1, p.1470). Et l'auteur de renchérir sur le fond : « *nous devons aux scolastiques tous les malheurs qui ont accompagné la destruction du commerce* » (*EDL*, livre XXI, t.2, p.641)¹⁰. Dans les faits, la condamnation morale de l'usure a été selon lui un facteur de freinage de l'activité : « *C'est bien une action très bonne de prêter à un autre son argent sans intérêt, mais on sent que ce ne peut être qu'un conseil de religion, et non une loi civile. Pour que le commerce puisse bien se faire, il faut que l'argent ait un prix mais que ce prix soit peu considérable. S'il est trop haut, le négociant, qui voit qu'il lui en coûteroit plus en intérêt qu'il ne pourroit en gagner dans son commerce n'entreprend rien. Si l'argent n'a point de prix, personne n'en prête, et le négociant n'entreprend rien non plus.* » (*EDL*, livre XXII, t.2, p.675).

Le taux d'intérêt est clairement chez Montesquieu un déterminant important de la rentabilité des projets des entrepreneurs : comme les mercantilistes avant lui et les saint-simoniens plus tard, il prône sa modération. Mais Montesquieu ne fait pas seulement œuvre normative, il nous semble qu'il a l'intuition de l'existence d'un taux d'équilibre sur le « marché de l'argent ».

Un niveau élevé des taux d'intérêt paraît néanmoins poser dans l'esprit de Montesquieu un problème du côté de l'offre (c'est-à-dire du côté de la production, *via* les besoins de fonds prêtables) et non de la demande. Qu'importe pour Keynes qui est heureux de trouver avant tout chez Montesquieu une analyse du lien entre accroissement des encaisses disponibles et baisse du prix de l'argent¹¹, c'est-à-dire une affirmation de la non-neutralité de la monnaie. La rupture keynésienne, fondée sur le rejet de la loi de Say du fait notamment de la propriété de liquidité de la monnaie, trouve une légitimité historique chez un autre français plus ancien.

Le jugement laudatif de Keynes s'éclaire soudain. Loin d'être une « boutade » ou une provocation, il apparaît au contraire comme une conséquence de la logique keynésienne. L'approche monétaire du taux d'intérêt pouvant être considérée comme un tournant vers un changement de paradigme, « un grain de sable dans l'édifice classique », il est normal que Keynes salue l'un des rares hommes qui ait passé avec succès ce « test analytique ». Depuis que Hume (1711-1776) et Smith (1723-1790) ont rejeté la conception monétaire du taux d'intérêt présente chez Locke (1632-1704), Law (1671-1729) puis Montesquieu¹², l'approche réelle a seule droit de cité et circonscrit la monnaie dans un rôle de voile.

¹⁰ Les mêmes idées sont exprimées dans un passage souvent cité de l'*EDL* : « *La philosophie d'Aristote ayant été portée en Occident, elle plut beaucoup aux esprits subtils, qui dans les temps d'ignorance, sont les beaux esprits. Des scolastiques s'en infatuèrent, et prirent de ce philosophe bien des explications sur le prêt à intérêt, au lieu que la source en étoit si naturelle dans l'Évangile ; ils le condamnèrent indistinctement et dans tous les cas. Par là, le commerce qui n'étoit que la profession des gens vils, devint encore celle des malhonnêtes gens* » (*EDL*, livre XXI, t.2, p.639)

¹¹ Montesquieu observe qu'après la découverte des Amériques « *une grande quantité d'argent fut tout à coup portée en Europe : bientôt moins de personnes eurent besoin d'argent ; le prix de toutes choses augmenta, et celui de l'argent diminua ; la proportion fut donc rompue, toutes les anciennes dettes furent éteintes* » (*EDL*, livre XXII, t.2, p.655).

¹² Notons que cette approche monétaire de l'intérêt était déjà présente chez un auteur plus ancien Léonard de Ley de l'École de Salamanque à travers le concept de *carentia pecuniae*.

Et le jugement de Schumpeter de s'éclairer un peu à son tour. En tant que théoricien de la dynamique du capitalisme, l'auteur autrichien est partisan d'une approche réelle de l'intérêt : l'analyse monétaire de Montesquieu ne peut pas trouver grâce à ses yeux¹³. Notons pour corroborer cette remarque que Schumpeter est logiquement tout aussi sévère à l'endroit de John Law.

L'essai de rattachement paradigmatique impose à ce niveau de situer le clivage monnaie neutre *versus* monnaie active par rapport à l'opposition « laisser faire » *versus* dirigisme. Le second clivage nous semble plus fondamental que le premier : l'action monétaire n'est que l'un des instruments de l'interventionnisme. Elle ne saurait à elle seule imposer le rattachement à la veine dirigiste.

Chassez la doctrine, elle revient au galop ; si Montesquieu esquisse clairement la non neutralité de la monnaie et s'il est bel et bien partisan de la modération de l'escompte, il ne tire pourtant pas les conséquences normatives de son analyse et n'invite pas l'Etat à intervenir dans les affaires monétaires.

La monnaie : les vertus de la stabilité

Contrairement aux mercantilistes, Montesquieu conçoit la monnaie comme un signe de valeur et non comme une richesse en tant que telle. Il observe que plus les signes « *se multiplient plus ils perdent de leur prix, parce qu'il représentent moins de choses* » (EDL, livre XXI, t.2, p.645-46). Il a assimilé la théorie quantitative de Jean Bodin (1530-1596) : « *Si l'on suppose que la quantité de l'argent d'un Etat double, il faudra pour une macute le double de l'argent ; mais si, en doublant l'argent, vous doublez aussi les macutes, la proportion restera telle qu'elle était avant l'un et l'autre doublement. Si, depuis la découverte des Indes, l'or et l'argent ont augmenté en Europe à raison d'un à vingt, le prix des denrées et marchandises aurait dû monter en raison d'un à vingt. Mais si, d'un autre côté, le nombre des marchandises a augmenté comme un à deux, il faudra que le prix de ces marchandises et denrées ait haussé, en raison d'un à deux, et qu'il ne soit par conséquent qu'en raison d'un à dix* » (EDL, livre XXII, t.2, p.657). Montesquieu condamne la multiplication des signes pour des raisons d'abord pratiques : « *Qu'importoit-il donc qu'ils devinssent plus communs, et que, pour marquer la valeur d'une denrée, nous eussions deux ou trois signes au lieu d'un ? Cela n'en étoit que plus incommode* » (Lettres persanes, lettre CV, t.1, p.286). Plus fondamentalement, il y voit ensuite une menace pour la stabilité sociale ; il commente ainsi l'épisode du système de Law : « *Tous ceux qui étoient riches il y a six mois sont à présent dans la pauvreté, et ceux qui n'avaient pas de pain regorgent de richesses (...) L'étranger [Law]¹⁴ a tourné l'Etat comme un fripier tourne un habit : il fait paraître dessus ce qui étoit dessous, et, ce qui étoit dessous, il le met à l'envers. Quelles fortunes inespérées, incroyables même à ceux qui les ont faites ! Dieu ne tire pas plus rapidement les hommes du néant. Que de valets servis par leurs camarades et peut-être demain par leurs maîtres !* » (Lettres persanes, lettre CXXXVIII, t.1, p.339). La stabilité sociale est l'un des arguments avancés par

¹³ Un raisonnement identique permet de comprendre le jugement assassin de J-B. Say : « *Montesquieu n'entendait absolument rien à la théorie des monnaies* » (Cours complet d'économie politique, cité par Lajugie [1988], p.18).

¹⁴ En voyage à Venise, fin août 1728, Montesquieu rencontre John Law, il le décrit comme « *un homme captieux, qui a du raisonnement, et dont toute la force est de tacher de tourner votre réponse contre vous, en y trouvant quelque inconvénient* », il le trouve par ailleurs « *plus amoureux de ses idées que de son argent* » (Voyage de Gratz à La Haye, t.1, p.574).

Plus généralement Montesquieu critique l'homme responsable de la ruine de ce que l'on nomme à l'époque le Système et non le théoricien de monnaie qu'il n'a certainement pas lu et qui, d'ailleurs, sera ensuite injustement oublié par des générations d'économistes.

les monétaristes¹⁵ français des dix-huitième et dix-neuvième siècles pour justifier une politique d'émission rigoureuse. Pour paraphraser Gaultier (sous-gouverneur de la Banque de France au début du XIX^e siècle), la monnaie est, dans leur esprit, un « *précieux instrument d'ordre et de conservation* ».

Les dépenses de luxe : prise en compte de la demande et conservatisme social

Ce sujet fait à l'époque l'objet de vifs débats avec en arrière plan les thèmes de la morale chrétienne et de l'égalité. A l'instar des mercantilistes, mais aussi d'un précurseur de la pensée classique comme B. de Mandeville (1670-1733), Montesquieu se montre favorable aux dépenses somptuaires : « *Comme, par la constitution des monarchies, les richesses y sont inégalement partagées, il faut bien qu'il y ait du luxe. Si les riches n'y dépensent pas beaucoup, les pauvres y mourront de faim. Il faut même que les riches y dépensent à proportion de l'inégalité des fortunes et que (...) le luxe y augmente dans cette proportion. (...) le luxe doit aller en croissant, du laboureur à l'artisan, au négociant, aux nobles, aux magistrats, aux grands seigneurs, aux traitants principaux, aux princes : sans quoi tout seroit perdu.* » (EDL, Livre VII, t.2, p.336). Montesquieu souligne ici l'importance de la demande, mais la citation consacre, *a contrario* - toujours dans la même perspective keynésienne - , le rôle clef des individus dont la propension à consommer est sans doute la plus faible.

Si le propos de l'auteur est de mettre au jour les lois de fonctionnement de la société, au sein du régime politique en vigueur, et non de porter un jugement de valeur sur la nature des choses, le lecteur ne peut que le sentir très attaché aux privilèges de son rang. Il en va par exemple ainsi lorsqu'il avalise la vénalité des charges ou lorsqu'il affirme : « *les dots doivent être considérables dans la monarchie, afin que les maris puissent soutenir leur rang et le luxe établi* »¹⁶ (EDL, livre VII, t.2, p.347). Le conservatisme social de Montesquieu pourrait constituer un élément explicatif supplémentaire de son silence sur la question des corporations¹⁷.

D'une manière générale, le « laisser faire » accompagne le conservatisme social alors que le dirigisme devrait en principe imposer une redistribution des revenus souvent par le jeu direct des prélèvements et des prestations.

L'impôt : « on reprend le dégoût pour le travail »

La pression fiscale est, selon Montesquieu, une fonction inverse de la liberté laissée par le régime politique : « *Règle générale : on peut lever des tributs plus forts, à proportion de la liberté des sujets ; et l'on est forcé de les modérer à mesure que la servitude augmente. Cela a toujours été, et cela sera toujours. C'est une règle tirée de la nature, qui ne varie point* » (EDL, livre XIII, t.2, p.466). Si Montesquieu constate : « *il y a, dans les Etats modérés, un*

¹⁵ Le terme monétariste appliqué au contexte de la France des 18^e et 19^e siècles est emprunté à Ch. Kindleberger [1980].

¹⁶ Signalons pour l'anecdote, qu'en la matière, Montesquieu a su passer de la théorie à la pratique, lui qui abandonna Mlle Germaine Denis au profit de Mlle Jeanne de Lartigue (« *une jeune fille candide et bonne, pas jolie et boitant même un peu* » (voir Desgraves [1986], p.58) pour 25 000 livres supplémentaires de dot : au total cette dernière lui apporte 100 000 livres lors de leur mariage au printemps 1715.

¹⁷ B. Gallinato [1992] met en avant deux facteurs pour expliquer le silence de Montesquieu sur le thème des corporations : une raison historique (le fait qu'au début du dix-huitième cette question n'est pas encore objet de débat, elle ne le sera que vers le milieu du siècle) et un argument d'ordre économique (selon l'auteur le poids économique des communautés de métiers est alors faible).

dédommagement pour la pesanteur des tributs : c'est la liberté » (EDL, livre XIII, t.2, p.466), il pose néanmoins immédiatement des limites à son accroissement affirmant lorsque l'on « ôte les récompenses de la nature, on reprend le dégoût pour le travail, et l'inaction paraît être le seul bien » (EDL, livre XIII, t.2, p.460). Toujours selon l'auteur, « il ne faut point prendre au peuple sur ses besoins réels, pour des besoins de l'Etat imaginaires. Les besoins imaginaires sont ce que demandent les passions et les faiblesses de ceux qui gouvernent, le charme d'un projet extraordinaire, l'envie malade d'une vaine gloire, et une certaine impuissance d'esprit contre les fantaisies » (EDL, livre XIII, t.2, p.458). Montesquieu se situe ici très nettement dans la veine libérale (notamment celle des théoriciens de l'offre) qui dénonce traditionnellement les effets dissuasifs des prélèvements fiscaux. Il l'est encore en affirmant que la fiscalité indirecte (l'imposition sur les marchandises) est la plus naturelle au gouvernement modéré. Son libéralisme fiscal est quelque peu tempéré par une critique de l'impôt proportionnel qui peut faire figure de plaidoyer en faveur de prélèvements progressifs : lorsqu'il évoque l'impôt sur les personnes Montesquieu note ainsi « la proportion injuste seroit celle qui suivroit exactement la proportion des biens » (EDL, livre XIII, t.2, pp. 461-462).

Favorable à la limitation des recettes de l'Etat, Montesquieu, en tenant de l'orthodoxie financière, se prononce pour une compression des dépenses et un contrôle assez étroit de la dette publique.

La dette publique et ses dangers

Outre un attachement à l'équilibre des finances du Royaume, l'on trouve chez Montesquieu une analyse relativement poussée des facteurs influençant la « soutenabilité » de la dette. Il affirme d'abord de façon assez classique : « Il faut qu'il y ait une proportion entre l'Etat créancier et l'Etat débiteur : car, l'Etat peut être créancier à l'infini, et il ne peut être débiteur qu'à un certain degré ; et, si l'on étoit parvenu passer ce degré, le titre de créancier s'évanouit » (Mes pensées, t.1, p.1505-06). Et Montesquieu d'ajouter que si l'Etat approche de ce point « il est en grand danger, parce que le moindre danger du gouvernement pouvant faire hausser l'intérêt de l'argent, il n'emprunte que laborieusement, parce qu'il ne lui reste que peu de fonds à appliquer pour assurer ses emprunts, et que les anciennes dettes tombent de valeur » (Mes pensées, t.1, p.1506). Montesquieu pose ici de manière nette l'existence d'un lien inverse entre taux d'intérêt et cours des titres. De même, il relie la valeur de la dette d'un Etat à la stabilité du gouvernement et à sa capacité à tenir ses engagements, celle-ci sera d'autant plus grande que l'activité économique augmentera de façon forte et régulière.

L'auteur ne manque pas une occasion de suggérer à la monarchie des mesures d'économie : les dépenses militaires et la levée de troupes toujours plus nombreuses sont généralement sa cible. Il a aussi son idée sur la manière dont l'Etat pourrait limiter les détournements de fonds : « Tout homme convaincu d'avoir volé dans l'administration des revenus publics, puni de mort » (Mes pensées, t.1, p.1516). Il convient de noter que cette pensée contraste étrangement avec la modération des peines qu'il prône habituellement.

La place limitée de l'Etat dans la société

En 1725 un arrêt dont l'objectif est de favoriser la production de céréales dans le Sud-Ouest de la France, porte défense de faire de nouvelles plantations de vigne en Guyenne. Montesquieu qui avait le projet de planter à Pessac dévoile sa conception du rôle limité de l'Etat en critiquant sévèrement cette décision : « Elle est inutile parce que le propriétaire sait, beaucoup mieux que le Ministre, si ses vignes lui sont à charge ou non ; il calcule bien

exactement ; et, comme la manufacture des vignes demande beaucoup d'avances, de frais et de soins, pour peu qu'elles ne rendent point, il est porté naturellement à les arracher, et à convertir sa terre en une autre nature de revenu, moins incommode. ». Evoquant ensuite son propre projet viticole, il dit avoir acquis « des fonds en friche ou landes où il [Montesquieu] a tout sujet d'espérer d'y faire venir des vignes d'un très haut prix. Ces terres ne lui ont coûté que soixante livres (...) et il espère, par son travail, ses dépenses et son industrie, en faire une terre qui vaudra quatre ou cinq mille livres ». Il conclut son mémoire en réclamant : « pareil dessein ne devrait point trouver d'obstacles de la part de l'Etat » (*Mémoire contre l'arrêt du conseil du 27 février 1725...*, t.1, p.74 puis 78). Il apparaît ici que Montesquieu fait confiance aux mécanismes de marché pour orienter la production et invite l'Etat à respecter la sphère de décisions des entrepreneurs. Chez Montesquieu, comme plus tard chez L. von Mises et F. von Hayek, la rationalité économique est ouvertement fondée sur un calcul en termes de prix monétaires.

L'auteur conçoit par ailleurs l'impôt comme la fraction de son bien qu'un individu donne à l'Etat afin de profiter librement du restant de ses richesses : la définition est restrictive et semble cantonner l'Etat dans l'exercice de fonctions régaliennes (l'auteur n'évoque pas le statut de biens collectifs comme les infrastructures). Chez Montesquieu l'Etat a pour unique rôle de garantir à l'individu la libre jouissance de ses richesses en assurant la défense du territoire national, en garantissant l'ordre et en rendant la justice : une telle conception préfigure assez largement celle d'Adam Smith, mais elle n'est pas vraiment originale à l'époque.

Dans un autre registre - fort logiquement - Montesquieu tire les conséquences monétaires des ses vues sur la place de l'Etat. Ce dernier doit garantir la stabilité de la valeur des signes émis et pas les multiplier artificiellement pour répondre à ses besoins ou même abaisser le niveau de l'intérêt.

Toujours cohérent Montesquieu ne circonscrit pas la doctrine libérale au cadre national mais l'applique aussi aux relations économiques internationales.

Le commerce international : Montesquieu avocat du libre échange

Montesquieu est favorable au développement du commerce international pour des raisons d'abord morales, « l'histoire du commerce est, dit-il, celle de la communication des peuples » (*EDL*, livre XXI, t.2, p.604), avant d'ajouter que « l'effet naturel du commerce est de porter à la paix. »¹⁸ (*EDL*, livre XX, t.2, p.585). Ce faisant, il rejette totalement la vision mercantiliste d'un échange extérieur conçue comme une forme de conflit entre Etats (l'un ne pouvant gagner que si l'autre perd) : « un prince croit qu'il sera plus grand par la ruine d'un Etat voisin. Au contraire ! Les choses sont telles en Europe que tous les Etats dépendent les uns des autres. » (*Mes pensées*, t.1, p.1427). Dans la même veine, Montesquieu pressent peut-être une intégration économique européenne croissante : « L'Europe n'est plus qu'une Nation composée de plusieurs, la France et l'Angleterre ont besoin de l'opulence de la Pologne et de la Moscovie, comme une de leurs provinces a besoin des autres : et l'Etat qui croit augmenter

¹⁸ A. Hirschman qui soutient qu'à l'origine la diffusion des structures capitalistes résulte de la recherche d'un moyen d'éviter l'effondrement d'une société menacée dans ses fondements par la précarité des conditions dans lesquelles se maintenait l'ordre intérieur et extérieur souligne que « nul plus que Montesquieu ne contribuera à accréditer la doctrine du doux commerce » ([1980], p.58).

sa puissance par la ruine de celui qui le touche, s'affaiblit ordinairement avec lui » (*Réflexions sur la monarchie universelle*, t.2, p.34)

Au contraire, chacun des deux « contractants » gagne à l'échange : « *Deux nations qui négocient ensemble se rendent réciproquement dépendantes : si l'un a intérêt d'acheter, l'autre a intérêt de vendre et toutes les unions sont fondées sur des besoins mutuels.* » (*EDL*, livre XX, t.2, p.585). L'idée d'un possible gain réciproque à l'échange international est reprise quelques années plus tard par les physiocrates, puis systématisée par A. Smith en termes d'avantage absolu et D. Ricardo en termes d'avantage relatif.

Plus prosaïquement, Montesquieu dénonce ensuite le protectionnisme de son temps : « *la rigidité de nos douanes écrase beaucoup notre commerce* » (*Mes pensées*, t.1, p.1519), l'auteur réclame la suppression des entraves au libre échange entre les nations, « *il faut donc que l'Etat soit neutre entre sa douane et son commerce, et qu'il fasse en sorte que ces deux choses ne se croisent point ; et alors on y jouit de la liberté du commerce !* » (*EDL*, livre XX, p.593-4). Les préoccupations de l'économiste rejoignent ici celles du viticulteur qui exporte alors une large part de sa production notamment vers l'Angleterre partenaire commercial privilégiée de la Guyenne.

Le statut des relations économiques internationales constitue un élément central d'opposition entre veines dirigiste et libérale. Chez les mercantilistes, comme plus tard chez les post-keynésiens, les relations extérieures sont au service des objectifs internes de politique économique. Au contraire pour les partisans du « laisser faire », il faut accepter toutes les implications de la contrainte extérieure, les ajustements internes qu'elle implique et notamment, en histoire contemporaine (en régime de changes fixes), le caractère endogène qu'elle confère à la politique monétaire. L'approche classique suppose une action de sauvegarde de l'équilibre externe et l'acceptation du principe d'une croissance nationale fortement tributaire de la conjoncture mondiale.

Conclusion

Au terme de cette étude des différentes positions économiques de Montesquieu, il semble que, nonobstant son accord avec certaines propositions mercantilistes (dont aucune d'ailleurs n'est spécifiquement dirigiste), il puisse être rattaché à la veine libérale. Montesquieu est apparu tout à la fois partisan du libre échange, de la stabilité monétaire (malgré sa vision de l'intérêt), d'une stricte orthodoxie financière et n'accorde au total qu'une place très limitée à l'Etat dans la vie économique. Ce diagnostic semble confirmé par d'autres assertions plus incidentes de Montesquieu qui dans son œuvre salue à plusieurs reprises les vertus de la liberté et de la concurrence en économie : « *Rien n'attire plus les étrangers que la liberté et l'opulence qui la suit toujours* » (*Lettres persanes*, lettre CXXII, t.1, p.313) ou encore « *C'est la concurrence qui met un juste prix aux marchandises, et qui établit les vrais rapports entre elles* » (*EDL*, livre XX, t.2, p.591). De même, le conservatisme social qu'il manifeste s'accommode traditionnellement très bien du « laisser faire » et sa philosophie politique axée sur le respect des libertés individuelles constitue l'un des fondements de l'émergence de la pensée classique.

D'un point de vue plus dynamique, Montesquieu n'est pas l'initiateur de ruptures majeures de l'histoire de la pensée et de l'analyse économiques. Depuis Descartes le divorce avec la conception métaphysique des scolastiques est définitivement consommé. Avec Boisguilbert s'est affirmée la réaction au mercantilisme incarné dans la France du dix-septième siècle par Richelieu puis Colbert. Montesquieu reprend souvent les idées de son époque. Ses positions sur le commerce extérieur sont partagées par d'autres à commencer par

son ami Jean-François Melon auteur d'un *Essai politique sur le commerce* dès 1734. Concernant la place de l'Etat et les finances publiques, ses idées sont l'incarnation du bon sens des paysans qu'il aimait à côtoyer. Son analyse monétaire du taux d'intérêt bien qu'esquissée chez des auteurs plus anciens se révèle pour sa part plus originale en raison notamment de son caractère avant tout positif et de l'introduction du concept d'équilibre.

La force de Montesquieu nous paraît résider dans la cohérence des grandes lignes du discours, dans la volonté de mettre en évidence l'interdépendance entre certaines variables globales à travers le concept clef de loi naturelle, dans l'aptitude à se situer en permanence dans une logique de rejet de l'intervention et de respect des libertés. Tant au plan interne qu'au plan externe, il est porteur de l'esprit du libéralisme. Son libéralisme semble d'ailleurs plus « pur » que celui de Locke encore très marqué par les thèses mercantilistes ou celui de Boisguilbert qui reconnaît parfois un rôle actif à l'Etat notamment dans les domaines de la fiscalité et des relations économiques internationales.

Grâce à son immense prestige intellectuel et à la postérité de ses œuvres, Montesquieu a été un point d'appui de la pensée libérale en Europe, un canal de transmission efficace d'idées intuitives que d'autres après lui systématiseront ou rassembleront dans des synthèses plus larges. En raison de la place réduite qu'il accorde à l'Etat et de son soutien inconditionnel au libre échange les physiocrates saluent ouvertement en lui un de leurs précurseurs. Son influence sur la première synthèse classique est, elle, plus indirecte. Il semble que cette influence transite par le filtre de David Hume et Claude Helvétius (1715-1771) deux hommes qui ont posé les bases de la pensée classique et joué un rôle important dans la genèse de l'œuvre de Smith. La correspondance de Montesquieu avec ces deux auteurs témoigne de l'influence qu'il a pu exercer sur eux, en même temps que de son statut intellectuel et de sa notoriété auprès des plus grands penseurs européens de l'époque.

Bibliographie

- Aron R. [1967], *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard.
- Barrère A. [1994], *Histoire de la pensée et de l'analyse économique*, Paris, Cujas.
- Blancheton B. [1999], « L'influence des sciences dans l'œuvre d'économiste de Montesquieu », communication au colloque « *Modèles formels et théorie économique : histoire, analyse, épistémologie* », Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 17-18 septembre.
- Blaug M. [1997], *Economic Theory in Retrospect*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Denis H. [1993], *Histoire de la pensée économique*, Paris, Puf.
- Desgraves L. [1986], *Montesquieu*, Paris, Mazarine.
- Devletoglou N.E. [1969], « The economic philosophy of Montesquieu », *Kyklos*, vol 22, n°3, pp.530-541.
- Gallinato B. [1992], « Explications d'un silence : Montesquieu et les corporations », dans *Etudes offertes à Pierre Jaubert*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, pp.235-247.
- Garigou-Lagrange A. [1956], « Montesquieu et les économistes », *Actes du congrès Montesquieu*, Bordeaux, Delmas, pp.279-284.
- Glykos A. [1994], *Montesquieu hôte fugitif de La Brède*, Saint-Cyr, Piroit.

- Hayek F von. [1935] ed, *Collectivist Economic Planning : Critical Studies on the Possibilities of Socialism*, London, George Routledge & Sons.
- Hirschman A.O. [1980], *Les passions et les intérêts*, Paris, Puf.
- Hutchison T. [1988], *Before Adam Smith : The Emergence of Political Economy, 1662-1776*, Oxford, Basil Blackwell.
- Keynes J-M. [1971], *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot.
- Kindleberger Ch. [1980], « Keynesianism vs Monetarism in eighteenth-end nineteenth-century France », *History of Political Economy*, vol.12, pp.499-523.
- Lacouture J. [2003], *Montesquieu. Les vendanges de la liberté*, Paris, Seuil.
- Lajugie J. [1988], « Montesquieu économiste », dans *Révolutions en Aquitaine, de Montesquieu à Frédéric Bastiat*, Actes du XLII congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, LA NEF, pp.11-31.
- Larrère C. [1999], *Actualité de Montesquieu*, Paris, Presses de la FNSP.
- Lutfalla M. [1981], *Aux origines de la pensée économique*, Paris, Economica.
- Mérigot J-G. [1967], « Montesquieu démographe », *Revue juridique et économique du Sud-Ouest*, n°3, pp.595-620.
- Nyland C. [1997], « Biology and Environnement : Montesquieu's Relativist Analysis of Gender Behavior », *History of Political Economy*, vol.29, n°3, pp.391-412.
- Perrot J-C. [1992], *Une histoire intellectuelle de l'économie politique (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Editions des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- Poulalion G. [1997], *Histoire de la pensée économique*, tome 1, Lyon, L'Hermès.
- Poussin Ph. [1994], *Histoire des idées économiques de Platon à Adam Smith*, Paris, L.G.D.J.
- Pribram K. [1986], *Les fondements de la pensée économique*, Paris, Economica.
- Say J-B. [1803], *Traité d'économie politique*, Paris, Calman-Lévy, 1972.
- Schumpeter J. [1983], *Histoire de l'analyse économique*, tome 1, Paris, Gallimard.
- Smith A. [1776], *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, éditions française, Paris, Gallimard, 1976.
- Starobinski J. [1989], *Montesquieu*, Paris, Seuil.
- Wolff J. [1991], *Histoire de la pensée économique*, Paris, Montchrestien.

Cahiers du GRES

Le Groupement de Recherche Economique et Sociales (GRES) est un groupement d'intérêt scientifique qui réunit deux centres de recherche :

- **IFReDE** (Institut Fédératif de Recherches sur les Dynamiques Economiques), Université Montesquieu-Bordeaux IV
- **LEREPS** (Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur l'Economie, les Politiques et les Systèmes Sociaux), Université des Sciences Sociales Toulouse 1 L'UR023 de l'Institut de Recherches pour le Développement (IRD) et le laboratoire EGERIE de l'Ecole Nationale des Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux (ENITAB) sont associés au projet scientifique du GRES.

www.gres-so.org

Université Toulouse 1
LEREPS – GRES
Manufacture des Tabacs
21, Allée de Brienne
F - 31 000 Toulouse
France
Tel. : +33-5-61-12-87-07
Fax. : +33-5-61-12-87-08

Université Montesquieu-Bordeaux IV
IFReDE – GRES
Avenue Léon Duguit
F - 33 608 Pessac Cedex
France
Tel. : +33-5-56-84-25-75
Fax. : +33-5-56-84-86-47

Cahiers du GRES (derniers numéros)

- 2005-11 : FRIGANT Vincent, *Les proximités dans la production modulaire : une analyse de l'internationalisation des équipementiers automobiles*
- 2005-12 : GASCHET Frédéric, LE GALLO Julie, *The spatial dimension of segregation: a case study in four french urban areas, 1990-1999*
- 2005-13 : DARAUT Sandrine, *L'apprentissage interactionnel : entre performances individuelles et performances collectives d'expérimentation*
- 2005-14 : GAUSSIER Nathalie, P. LAROQUE, N. CUPERLIER, M. QUOY, P. GAUSSIER, *Cognitive maps in spatial economics: A multidisciplinary approach*
- 2005-15 : BONIN Hubert, *Esquisse d'une histoire de l'esprit d'entreprise en France*
- 2005-16 : SAINT-JEAN Maïder, *Polluting emissions standards and clean technology trajectories under competitive selection and supply chain pressure*
- 2005-17 : LUNG Yannick, *The link between the diversity of productive models and the variety of capitalisms. A review of the literature and contextualisation using the car industry as a case study*
- 2005-18 : BERROU Jean-Philippe, CARRINCAZEAUX Christophe, *La diversité des capitalismes et les pays d'Europe centrale et orientale, une analyse statistique*
- 2005-19 : COLLETIS Gabriel, DIEUAIDE Patrick, *Vers une ré-institutionnalisation du rapport salarial centrée sur la question des compétences. Un nouveau chantier pour l'approche en termes de régulation*
- 2005-20 : JEANNIN Philippe, *Politique de la recherche. Le cas des sciences humaines et sociales*
- 2005-21 : LACOUR Claude, VIROL Stéphane, *Politique régionale européenne : nouveaux fondements, nouvelles frontières ?*
- 2005-22 : TALBOT Damien, *Une compréhension institutionnaliste de la proximité organisationnelle: le cas d'EADS*
- 2005-23 : DANG NGUYEN Godefroy, VICENTE Jérôme, *Quelques considérations sur l'aménagement numérique des territoires : le rôle des collectivités locales dans le déploiement des infrastructures de l'économie numérique*
- 2005-24 : BLANCHETON Bertrand, « *Montesquieu économiste* »

La coordination scientifique des Cahiers du GRES est assurée par Alexandre MINDA (LEREPS) et Vincent FRIGANT (IFReDE). La mise en page est assurée par Dominique REBOLLO.